



## Renonciation à la succession

Par **Mimi 62**, le **16/10/2017** à **13:05**

Bonjour,

J'ai perdu mon papa il y a 10 ans, aujourd'hui j'ai 27 ans. Le problème c'est que ma grand-mère vient de décéder il y a 2 mois. Je voudrais savoir si je dois faire une renonciation de succession car il y a des dettes, et mon oncle et ma tante ont fait cette renonciation auprès du TGI.

pourriez-vous répondre à ma question.

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **16/10/2017** à **13:51**

Bonjour,

Vous voulez renoncer à la succession de votre grand-mère car les dettes sont supérieures aux actifs mobiliers et immobiliers ?

Oui, vous pouvez.

Par **Mimi 62**, le **16/10/2017** à **18:31**

Merci pragma pour votre réponse, je voulais savoir aussi, si je devais absolument faire cette démarche, aussi non qu'arrivera t'il ?

De combien de temps je dispose pour faire cette demande. Merci